

La guerre verbale se poursuit entre Nahas et Youssef

Polémique Les règlements de comptes entre le ministre des Télécommunications, Charbel Nahas, et le directeur de la société Ogero, Abdel Meneem Youssef, se poursuivent après le scandale d'il y a deux semaines autour du don chinois en équipement télécoms.

Hier, les deux hommes se sont attaqués à tour de rôle, insistant à vider leur querelle en public dans un langage technique que seuls les experts peuvent décoder.

Lors d'une conférence de presse, le ministre Nahas a tenu à faire le point sur la situation du secteur des télécoms dans son ensemble, qui, a-t-il dit, « a été converti en un moyen servant à soutirer de l'argent aux citoyens, une fois par le biais d'une hausse des prix arbitraire et artificielle, une seconde fois en protégeant certains monopoles allant dans le même sens, et une troisième, par le biais du détournement, 17 ans durant, des fonds qui reviennent de droit aux municipalités ».

Sans jamais les nommer, le ministre a qualifié certains

responsables liés à ce secteur de « loups et de crocodiles », dénonçant les tentatives de privatisation effectuées par ces responsables. Selon lui, « ces derniers n'ont pas cherché à investir leurs capitaux propres pour édifier le réseau de téléphonie mobile, mais ont procédé à une véritable opération d'escroquerie dont ont été victimes les Libanais », a-t-il dit.

Rappelant les propos du député Ahmad Fatfat qui, en évoquant la société Ogero, avait prononcé par mégarde Oger (la société dont la famille Hariri est l'un des actionnaires principaux), M. Nahas a tenu à relever le « lapsus » fait par le député. « Sigmund Freud avait bien raison de dire que les lapsus expriment souvent les convictions réelles. À deux reprises au Parlement, M. Fat-

fat a appelé la société Ogero, Oger Télécoms », a affirmé le ministre.

Charbel Nahas a par ailleurs annoncé que le Conseil d'Etat a émis il y a quelques jours un jugement affirmant clairement que la loi des télécoms de 2002 est suspendue, « jusqu'à ce que le ministère des Télécoms définisse les règles d'organisation des services relevant de ce secteur ».

Par conséquent, a ajouté M. Nahas, « toutes les décisions qui ont fait l'objet d'un recours en invalidation prises par l'Autorité de régulation des télécoms (ART), (...) sont considérées par le Conseil d'Etat comme des décisions émanant d'une autorité non réglementaire, car la prérogative de l'ART a été suspendue sur base de l'article 51 de la loi

431, et ce jusqu'à ce que les clauses de cette loi soient mises en exécution ».

Le ministre a accusé au passage l'ART de contribuer à la mise en place de « monopoles partiels et à la création d'autres monopoles ». Et de souligner que la loi 431 a confié au ministère des Télécoms la prérogative de définir les règles générales organisant le secteur.

Après avoir énuméré les différentes « réalisations » de son ministère, M. Nahas est revenu à la charge, s'attaquant cette fois-ci à la ministre des Finances, Raya el-Hassan, qu'il a accusée d'avoir envoyé une lettre à la Banque du Liban lui demandant de suspendre le paiement des salaires des fonctionnaires du ministère et des employés d'Ogero auquel avait procédé le ministère des

Télécoms, une décision qui a été retoquée par la Cour des comptes, relève-t-il. Le ministre s'en est également pris à Abdel Meneem Youssef, qu'il a accusé notamment d'avoir suspendu l'un des services télécoms.

La réponse du directeur d'Ogero n'a pas tardé à venir. Dans un long exposé des plus techniques, il a renvoyé la balle dans le camp du ministre en expliquant les raisons qui l'ont poussé à reporter la vente du service mentionné, « jusqu'à ce que les crédits nécessaires soient assurés par le ministère des Télécoms qui est habilité à permettre à Ogero de poursuivre l'offre d'un tel service aux abonnés ». M. Youssef a également avancé des motifs techniques justifiant sa décision.